



## complètement stressé suite a la succession de mon frère!

Par **littorale**, le **03/06/2011** à **21:36**

bonsoir, mon frère aîné est décédé, il était célibataire, sans enfants, nous avons notre mère et nous sommes 5 frères et sœurs; la maison de notre frère a été vendue à 70 000 euros, pourriez-vous m'indiquer quelle part en tant que frère du défunt va m'être allouée; et d'autre part quelle somme va être déduite pour le notaire pour la succession: que vais-je percevoir? je suis stressé car j'entends différents sons de cloches! Je tiens à préciser que je suis en aah, donc une personne très "fauchée"! merci de tout cœur de votre aide! bonsoir

Par **Domil**, le **03/06/2011** à **22:32**

Donc un parent vivant, pas d'enfant, ni de conjoint  
Quand vous dites 5 frères et sœurs, le défunt est dedans ?

Par **littorale**, le **04/06/2011** à **13:40**

bonjour, non nous sommes 5 enfants vivants; pardon de m'être mal exprimé: j'attends avec impatience votre réponse, merci.

Par **Domil**, le **04/06/2011** à **13:45**

Donc, en supposant l'absence de testament :

- votre mère hérite du quart
- la fratrie se partage les 3/4 soit 15% chacun

Si c'est 70 000 euros, ça fait 10500 euros pour vous soit aucun droit de succession

Ensuite, il y aura les frais de partage, les émoluments du notaire, les frais d'actes etc. Il faut demander au notaire

Par **littorale**, le **04/06/2011** à **13:53**

je vous remercie de tout coeur;bonne journée a vous.